

Qui contacter ?



Pour tous renseignements :

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

17 PLACE DU MARCHÉ
84510 CAUMONT SUR DURANCE

04 90 23 12 12

(appel gratuit)



NOS PERMANENCES

| | |
|------------------|--|
| AUBIGNAN | 3^e jeudi du mois de 14h à 17h |
| BEAUMES | 3^e lundi du mois de 9h à 12h |
| BEDOIN | 2^e vendredi du mois de 9h à 12h |
| MALAUCENE | 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h |
| MAZAN | 3^e mardi du mois de 9h à 12h |
| SARRIANS | 3^e jeudi du mois de 14h à 17h |
| CAROMB | 2^e mercredi du mois de 9h à 12h |
| ST DIDIER | 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h |

<https://vaucluse.solihha.fr/>

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



OPAH MULTI-SITES



**BESOIN DE RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT ?**



La CoVe vous apporte
des **aides financières**

Propriétaires Occupants
Propriétaires Bailleurs



À qui s'adressent les aides ?

Aux propriétaires occupants

afin de :

Rénover globalement votre logement s'il présente des dégradations

Faire des travaux de rénovation énergétique dans votre logement

Aux propriétaires bailleurs

afin de :

Réhabiliter vos logements locatifs

Rénovation globale et travaux d'économie d'énergie

Valoriser le patrimoine immobilier

Bénéficier de déductions fiscales

Les financeurs

Comment faire



1 - J'identifie mon projet et je fais établir des devis par des artisans RGE en fonction de l'avancement de ma réflexion

(rénovation énergétique, rénovation globale, réhabilitation d'un logement locatif)



2 - Je prends contact avec mon conseiller habitat de SOLIHA Vaucluse au 04 90 23 12 12

3 - Mon conseiller habitat vérifie mon éligibilité et celle de mon projet



4 - Mon conseiller habitat vient effectuer l'évaluation énergétique de mon logement. Il me fournit une estimation des subventions mobilisables et de mon reste à charge.



5 - Mon conseiller habitat m'accompagne jusqu'à la fin des travaux et la perception des subventions

Subventions pouvant aller jusqu'à 80% selon les projets.

L'OPAH Multi-Sites vous apporte

- Un accompagnement technique
- Des subventions pour réhabiliter votre logement
- Une évaluation énergétique gratuite

Pour cela :

Votre logement doit être situé sur le centre-ancien de l'une des **24 communes de la CoVe** (hors Carpentras)

Vos engagements :

Vous vous engagez à déposer le dossier avant le début des travaux

Les conditions :

Pour les **propriétaires occupants** : ne pas dépasser le plafond de revenus prévus par l'ANAH

Pour les **propriétaires bailleurs** : conventionner les logements avec l'ANAH pour une durée minimale de 6 ans